



ZAC VENCE ECO PARC SAINT EGRÈVE (38)

OPÉRATION

Maître d'ouvrage : GRENOBLE ALPES METROPOLE
Lieu : SAINT-EGRÈVE (38)
Superficie : 11,7 ha
Montant des travaux (HT) : NC

ÉQUIPE PROJET

Architecte : ARCHE 5
Bureau d'études : INGEROP

MISSION TERRE ECO

AMO Qualité Environnementale de l'Aménagement

RÉALISATION

Début de la mission : août 2009
Fin de la mission : juillet 2021
Phasage des travaux : 2011 - 2022



Perspective – ARCHE 5



DONNÉES DU SITE

La communauté d'agglomération grenobloise (LA METRO) a décidé de créer la nouvelle zone intercommunale d'activités ZAC Vence Eco Parc sur la commune de SAINT-EGRÈVE. Le site, fortement affecté par des nuisances sonores, en raison notamment de la proximité immédiate de l'A48 et de la voie SNCF, est aménagé de façon à les réduire au maximum.

PROJET

L'objectif de la ZAC est de constituer une nouvelle offre attractive pour l'implantation et le développement d'entreprises de production industrielle ayant vocation à limiter leur impact environnemental malgré la nature de leurs activités (électromécatallurgie, plasturgie, fabrication de machines et d'équipements, ...) de type PME-PMI, ainsi que l'implantation de services associés.

MISSION

- Réalisation d'une analyse environnementale de site (AES)
- Établissement du cahier des charges à l'échelle de la ZAC traitant les thématiques voirie, espaces verts, part modale des piétons et des vélos, localisation fonctionnelle
- Mise en place d'un système de management environnemental (SME)
- Élaboration du tableau de bord environnemental des opérations de construction
- Analyse environnementale des PC déposés sur la ZAC

ENJEUX

- Approche paysagère et traitement qualitatif des zones techniques
- Étude d'un réseau de chaleur à l'échelle du site
- Minimisation des surfaces imperméabilisées et des surfaces de voiries
- Conservation des arbres à hautes tiges et prise en compte de la biodiversité
- Encadrement de la démarche environnementale par avis préalable à l'examen du dossier